

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le huit du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

Présents :

Mmes FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSSE, LOVERA, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE SOUSA, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

Pouvoirs:

Mme BRUNET à M. MAS-FRAISSINET

Mme HERVE GENOVESI à Mme VEILEX

Monsieur Evan DE SOUSA a été élu secrétaire.

Objet : Marché public de services de télécommunications. Autorisation de signature du marché.

A la demande de Madame le Maire, monsieur DENONFOUX expose à ses collègues que la ville de Cassis souhaite renouveler son marché de services de télécommunications qui arrive à terme en décembre 2020. Ce marché regroupe les services de téléphonie fixe, d'accès internet, d'interconnexion de sites et de téléphonie mobile.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre est structuré sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum ni maximum relevant des articles R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Conformément à l'article L2113-10 du Code de la Commande Publique, les prestations sont réparties en 2 lots désignés ci-dessous :

- Lot n°1 : service d'accès de téléphonie fixe, d'accès internet et d'interconnexion des sites
- Lot n°2 : service de téléphonie mobile

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 10 juin 2020 sur e-marchespublics.com, BOAMP et JOUE,

Vu qu'à la date limite de remise des offres fixée au 15 juillet 2020 à 12H00, cinq offres ont été reçues dans les délais, dont 4 pour l'ensemble des lots,

N°66

Date de Publication
11 SEP. 2020
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
11 SEP. 2020
Date de la convocation
31 août 2020

Vu le rapport d'analyse des offres finales présenté en commission d'appel d'offres en date du 18 août 2020 pour le choix du titulaire des différents lots;

Considérant que la commission d'appel d'offres a proposé à l'unanimité au pouvoir adjudicateur de retenir l'offre du candidat ORANGE dont l'établissement en charge des prestations est domicilié Pôle AOMP 2 Rue Jules Ferry - CS 30253- 13331 Marseille Cedex 03 (SIRET du siège social 380 129 866 46 850) pour l'ensemble des lots.

Au vu de ces éléments, le rapporteur propose au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser Madame le Maire à signer le marché de services de télécommunications avec l'entreprise ORANGE,
- Autoriser Madame le Maire ou son représentant légal à signer tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 8 septembre 2020.

Le Maire,
Danielle MILON

